

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

Présents : Joëlle Richaud, Valérie Merli, Michèle Lauze, Jean Louis Felugo, Carlos Fernandez, Guy Dauphin, Bruno Labat

Pouvoirs : Franck Laroche à Valérie Merli
Stéphane Fabresse à Joëlle Richaud
Marie Claire Féréoux à Michèle Lauze
Michel Leroy à Bruno Labat

Absente : Katty Martinoles

Secrétaires : Valérie Merli et Bruno Labat

Le quorum est atteint.

Vote du compte rendu du conseil municipal 04 juillet 2016 : unanimité.

Le maire informe que suite à la démission d'une partie des élus de la commune de Mirabeau, une nouvelle élection municipale a eu lieu : le nouveau maire est Robert Tchobrénovitch

Ordre du jour du conseil municipal

1 : Contractualisation 2016 (plan triennal)

Le Conseil départemental par le biais du plan triennal avenant 2016 appelé aussi contractualisation, met à disposition de la commune la somme de 49 900 €.

Madame le Maire rappelle que les subventions demandées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Soutien à l'Investissement Public Local ont été refusées mais qu'elles n'avaient pas été prises en compte dans le budget primitif 2016.

Suite à la réunion de la commission finances du 6 Septembre 2016, il vous est proposé de valider le choix de cette commission et de positionner les 49 900 € de la façon suivante

- Travaux d'ADAP	: 12 423,00
- Traverse des Crotonnes	: 14 988,00
- Chemin des Combes	: <u>22 489,00</u>
TOTAL	49 900,00

Bruno Labat : Pourquoi suivre ce plan alors que nous savons que des dossiers de subventions ont été refusés par la région sur certains travaux et chemins.

Valérie Merli : Nous n'avons pas le choix comme ceci nous rééquilibrons les comptes.

Le Maire : parce que ceux sont des dossiers votés et pour certains réalisés ou en cours de réalisation

Voté à l'unanimité

2 : Décisions du Maire

Le conseil municipal a donné le droit au maire d'effectuer des dépenses à hauteur de 15000 euros par dépense sans qu'elle soit dans l'obligation de passer par un débat. De ce fait, le tableau ci-dessous informe les conseillers des dépenses effectuées par le maire au cours de l'année 2015 et le début 2016.

2015		
18/09 Amourdedieu	Travaux voirie che Abeliers	8 269,20
18/09 Mitrage	Glissière voirie che Abeliers	3 240,00
16/10 M.P.M.	Lave-vaisselle MIELE pour cantine	4 272,00
20/11 Espinosa Miguel	Chauffe-eau foyer communal	437,76
30/11 Lub'Enseignes	Panneau signalisation che Chalet	102,00

2016		
07/04 Lumimags	Eclairage public rue des Magnans	1 068,00

3 : Demandes de subventions

Solde sur le budget primitif : 1 500,00 €

Nous avons reçu les demandes suivantes :

4L Trophy

Madame le maire informe les élus qu'une demande émane d'une jeune étudiante du village pour le projet 4 L TROPHY. Un voyage humanitaire au Maroc, le but étant de partir en 4 L de France pour se rendre au Maroc avec des fournitures scolaires à distribuer sur places aux enfants marocains.

Bruno Labat considère que ce projet devrait être défendu devant d'autres instances qu'un conseil municipal comme par exemple : Mutualité Sociale Agricole, défi jeunes, Fonds Initiative Jeunes.

Madame le Maire lui remet le dossier pour qu'il le fasse suivre aux instances énoncées.

Vote : 1 abst, 3 pour, 7 contre

Handisport

Le Comité régional handisport a mandaté la SARL EDICOM pour réaliser le magazine d'information de l'association afin de dresser le panorama des activités sportives offertes par les clubs handisport locaux. Il nous propose un encart publicitaire pour notre commune.

La plus petite participation est de 250 €. Les élus estiment ne pas avoir l'utilité d'un tel support sur notre commune.

Vote : 1 abstention, 10 contre

Fonds départemental d'aide aux jeunes

Ce dispositif est en faveur des jeunes en difficulté âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

COTELUB subventionne cet organisme pour toutes les communes.

Le Département finance à hauteur de 419 000 €, la CAF 5000 € la MSA 3 000 €.

1578 jeunes ont été aidés dont 1 de notre commune pour un montant de 175,00 €

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la participation demandée par le Département est de 200 €.

30 859,62 € sont reversés aux missions locales pour les frais de gestion, les mêmes missions étant déjà subventionnées séparément (interpénétration des services)

Vote : contre 10 et 1 abstention

Informations diverses

Logement communal (commission finances du 6 septembre)

Un logement communal pouvant accueillir une famille (2 chambres) sera libre fin octobre sur la Mairie. Le Maire informe que ce logement nécessite quelques petits travaux de peinture et qu'une demande d'occupation est en cours par une personne seule, très sérieuse selon le Maire et habitant déjà St Martin.

Surpris par la décision du Maire Valérie Merli demande pourquoi il n'y a pas eu plus de communication et une concertation à propos de ce logement.

Bruno Labat précise que cela s'est produit déjà l'année dernière sans que nous soyons consultés et que même si nous ne sommes pas opposés sur le fonds pour attribuer ce logement à cette personne mais que sur la forme il y a réellement un souci de communication.

Valérie Merli précise que normalement comme dans toute municipalité, il est coutume de communiquer à tous dans un premier temps, sur le site communal par exemple, qu'un logement se libère et dans un second temps, faire une commission pour décider des critères d'attribution du logement avant toute attribution .

Guy Dauphin appui la décision du Maire en haussant le ton, stipulant que le Maire a été seule à gérer les dossiers durant tout l'été.

Carlos Fernandez : parler fort pour tenter de s'imposer n'est pas une solution, moi aussi je peux crier.

Bruno Labat : La décision sur ce logement prise sans concertation au préalable, n'est pas correcte vis-à-vis de l'équipe municipale et c'est à éviter. Il précise qu'il est présent presque tous les matins en mairie mais qu'il a appris que ce logement se libérait, à la Tour d'Aigues, la personne pressentie pour l'occuper l'ayant informé de son positionnement.

Madame le Maire indique qu'elle essaie de faire au mieux afin que la commune ne perde pas de loyer et afin que la locataire actuelle ne paye pas un loyer à St Martin et un 2^e à La Bastide durant le mois d'octobre.

Rentrée scolaire

Le maire informe qu'une enfant malvoyante est scolarisée à l'école de Saint Martin de la Brasque. Fin juin, le Maire a été contacté par le maire de la Tour D'Aigues pour savoir si la commune acceptait de prendre une enfant de 3 ans accompagnée de son AVS (car les parents ne souhaitent pas qu'elle soit scolarisée dans une école trop grande et donc très bruyante), sachant qu'il est prêt à prendre en charge le coût de sa scolarité. Madame le Maire lui a répondu qu'elle ne pouvait pas prendre cette décision sans en parler à la directrice de l'école.

L'équipe enseignante de St Martin a accepté avec enthousiasme de recevoir cette enfant, en accord avec l'Education Nationale. Madame le Maire a été informée que l'inscription avait été validée fin août.

Valérie Merli et Bruno Labat marquent leur surprise : nous ne sommes pas contre cette décision, certes louable, mais nous apprenons par hasard lors de la visite du nouvel inspecteur de l'Education Nationale l'existence de ce projet alors que nous faisons partie de la commission scolaire.

Le maire précise que ce projet a fait la une de la Provence car l'éducation nationale ne voulait pas reprendre l'AVS que l'enfant avait en maternelle. Il est à souligner que la mairie n'est pas particulièrement impactée par cette inscription et que les frais inhérents à cette inscription seront pris en charge par la mairie de la Tour d'Aigues.

Déchetterie

Pas de date officielle pour sa mise en service.

Comment seront différenciés les habitants de COTELUB des habitants hors COTELUB qui viendront utiliser ce service ? : COTELUB prévoit de remettre des badges gratuits aux habitants de COTELUB. Les autres n'auront pas accès au site.

SIECEUTOM

Le rapport annuel du SIECEUTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est à disposition des élus et du public au secrétariat de mairie.

Bornes incendie

Madame le Maire rappelle que dans l'état des lieux du Plan local d'Urbanisme, il a été inscrit qu'il manquait 11 bornes sur la commune.

Elle s'est donc rapprochée du **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours pour savoir où elles devaient être positionnées afin de programmer ces installations onéreuses sur plusieurs années.

Le SDIS a répondu que de nouveaux éléments sortiraient en 2017 (groupes de travail en cours) et qu'il fallait attendre le résultat de cette étude.

Challenge CartoSud

Cette manifestation sportive « 19 ème Ronde de la Trévaresse » passera à St Martin le samedi 5/11 entre 17h35 et 18h35. Il s'agit d'une randonnée d'orientation et de navigation destinée aux véhicules d'époque de 1950 à 1985 (environ 50 véhicules).

Il est proposé de les contacter pour savoir ce qu'ils attendent de la part de la commune.

Fin du conseil à 22h